



Paris, le 5 avril 2017

Mme Régine ENGSTRÖM
Secrétaire générale des ministères
MEEM et MLHD
92 055 LA DEFENSE

Objet : régime indemnitaire des ingénieurs des travaux publics de l'Etat

Madame la Secrétaire générale,

Lors de la dernière commission administrative paritaire (CAP) des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) en date du 28 février 2017, j'attirais à nouveau votre attention sur les menaces que fait peser sur les ITPE la bascule au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce gouvernement est déjà passé en force avec l'application du protocole minoritaire PPCR qui marque un recul statutaire sans précédent pour le corps des ITPE. Ce texte prévoit des ralentissements de carrière conséquents et il aura des répercussions financières importantes, notamment pour les nouveaux entrants dans le corps, alors que nous avons pourtant porté ces faits à la connaissance de toutes les parties prenantes.

Aujourd'hui, l'application de PPCR A-type au corps des ITPE a engendré des effets collatéraux au niveau du régime indemnitaire des ITPE qu'il vous appartient désormais de résoudre. Nous avons remis, avec le SNP2E-FO, nos propositions de textes en CTM du 24 mars 2017 pour résoudre ces incohérences et rappeler nos revendications en la matière.

Nous avons appris lors d'un échange avec Monsieur Jacques CLEMENT ce 29 mars 2017, que l'administration avait transmis des projets de textes « bouche-trous » (ce sont ses mots) au guichet unique. Cela marque une nouvelle fois la qualité du dialogue social au sein de nos ministères. Nous maintenons néanmoins nos revendications en la matière.

L'application du RIFSEEP, aggravée par l'interprétation qu'en fait actuellement votre administration, ne manquerait pas d'avoir des effets dévastateurs, non seulement sur le corps des ITPE mais sur l'avenir même de la filière technique.

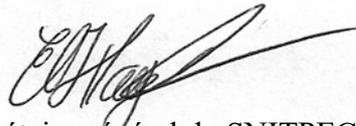
Nous considérons toujours, pour les politiques publiques que nous portons et pour le futur de nos ministères techniques, que la voix de nos deux Ministres doit être respectée et nous ne nous résignons pas aux arbitrages interministériels. Aussi, je vous demande de mobiliser vos services pour porter une nouvelle exigence de dérogation au RIFSEEP auprès du futur gouvernement.

En parallèle, je vous renouvelle nos demandes faites auprès des services de la DRH au cours de plusieurs réunions depuis janvier 2016, à savoir :

- l'examen en CAP des ITPE des recours sur les coefficients de modulation individuelle (CMI) relatifs à l'indemnité spécifique de service (ISS), à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres ministères techniques ;
- la notification rapide des CMI relatifs aux ISS servis au titre de 2016 ; cette modification ne devrait soulever aucune difficulté, les services disposant de tous les éléments concernant la manière de servir des agents en 2016. Cette notification, tenant compte des phases de concertations préalables habituelles, ne saurait intervenir, à mes yeux, après le 1er septembre 2017 ;
- la fixation des CMI relatifs aux ISS servis au titre de l'année 2017 de manière anticipée et, en tout état de cause, avant toute évolution de notre régime indemnitaire ;
- le paiement de l'année de décalage d'ISS et le versement de l'intégralité de notre régime indemnitaire en année courante, dès 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Abdallah EL HAGE



Secrétaire général du SNITPECT-FO